



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 2023-33**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le 5 février 2024 le règlement 2023-33 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation à dominante Cb et réduisant l'aire adjacente à dominante Ha, située dans le secteur de la rue Cloutier, et amendant le règlement de zonage 2014 14 en agrandissant la zone 708-Cb à même la zone 709-Ha en concordance.

Lors de sa séance tenue le 21 février 2024, le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de de ce règlement le 22 février 2024.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 février 2024, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 13 mars 2024.

**SIGNÉ**

**Christine Saillant**  
**Assistante-greffière**